

**ALICE BERNARD****«La gratuité totale dans toutes les bibliothèques serait un signe fort d'ouverture»**

Responsable du numérique à la médiathèque de Saint-Avertin (Indre-et-Loire), Alice Bernard a été élue présidente de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) en janvier. Elle ouvrira le 6 juin le 65<sup>e</sup> congrès de l'association.

**Quel message comptez-vous adresser au ministre de la Culture ?**

Jusqu'à présent, les débats ont surtout porté sur les horaires et, qui plus est, souvent, sur l'ouverture le dimanche. Il est temps de travailler sur l'offre des bibliothèques, qui doivent être accueillantes, inclusives, proposer des services numériques, etc. Un signe fort d'ouverture pourrait être la gratuité totale du prêt. Certaines le proposent, d'autres seulement pour certains types de public, mais elles sont encore trop nombreuses à faire payer l'emprunt de ressources. La gratuité doit aussi concerner toutes les animations.

**Quelles sont les priorités de votre mandat de présidente de l'ABF ?**

Parmi les sujets retenus par le nouveau bureau figurent l'inclusion sociale et numérique, et la citoyenneté. Avec la dématérialisation croissante de l'administration, le rôle d'inclusion numérique devient de plus en plus évident. Nous faisons d'ailleurs partie d'un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture et l'Agence du numérique. L'objectif est, entre autres, de travailler sur la question des animateurs numériques et d'élaborer une feuille de route à mettre en œuvre à partir de 2020.

**Quel bilan faites-vous du dispositif «prêt numérique en bibliothèque» (PNB), mis en œuvre depuis 2010 sous l'égide du ministère de la Culture ?**

On peut dire que le service fonctionne bien, dans la mesure où le



C. CHIGOT/LA GAZETTE

**2019**

Présidente de l'ABF.

**2016**

Présidente du groupe de l'ABF pour la région Centre.

**2012**

Chargée du numérique à la médiathèque Michel-Serres à Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

**2009**

Licence professionnelle «métiers des bibliothèques».

million d'emprunts a été dépassé l'an dernier. Mais il reste un problème central : les bibliothèques n'ont pas accès à la totalité du catalogue numérique des éditeurs.

Nous rappelons que le PNB devait être conforme à la première des «Douze recommandations pour la diffusion du livre numérique en bibliothèque publique» signées par l'interprofession et le ministère de la Culture en 2014. A savoir que les bibliothèques publiques doivent accéder à l'intégralité de la production éditoriale numérique. De plus, les éditeurs ont des tarifs souvent trop élevés et les modalités de leurs offres ne sont pas du tout adaptées aux petites et moyennes bibliothèques, qui constituent pourtant l'essentiel du maillage du territoire. Par exemple, le nombre de prêts

autorisés pour un titre est souvent surdimensionné pour ces équipements. Certains éditeurs imposent aussi un utilisateur par copie, alors que nous demandons évidemment la possibilité de faire plusieurs prêts simultanément.

Par ailleurs se pose toujours la question des DRM (mesures techniques de protection des fichiers, ndlr). Certes, en 2018, a été introduit un nouveau type de DRM dit «DRM LCP», censé simplifier l'accès aux ouvrages. Il n'en reste pas moins un problème de compatibilité des supports de lecture. Il faudrait réunir à ce sujet les fabricants de liseuses.●

Propos recueillis par Hélène Girard

Lire aussi page 28.



**Retrouvez la version longue**  
[www.lagazette.fr/620429](http://www.lagazette.fr/620429)